

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 novembre 2020, s'est réuni le 19 novembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

En exercice :

52

Présents :

21

Votants :

51

Secrétaire de séance :

Denis BARGUIL

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Denis BARGUIL
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Nolwenn LE CRANN
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle BROCHU, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

### ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Franck BERTHET (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Robert RAOUL (SCAER), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

### POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques LE DOZE (MOELAN)  
Daniel HANOCQ (LE TREVoux) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux)  
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVoux)  
Franck BERTHET (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)  
Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)  
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)  
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)  
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-195

**VIE COURANTE**  
**12- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Création d'un contrat d'apprentissage niveau BTS au service de production d'eau potable pour la période du 01/12/2020 au 31/08/2022**

---

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage qui aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A. (Centre de formation des apprentis).

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières de la part du Centre National de la Fonction Publique avec la prise en charge des coûts de formation à hauteur de 50%, le reste restant à la charge de la Communauté. Par ailleurs, la Communauté pourra bénéficier d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Il est proposé d'ouvrir le recours à un contrat d'apprentissage au sein du service de production d'eau au sein de la Régie Eau pour la période du 1/12/2020 au 31/08/2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- CREER un emploi d'apprenti au sein du service Production Eau au sein de la Régie des Eaux du pôle Technique
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif au contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation de l'apprenti et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- CREE un emploi d'apprenti au sein du service Production Eau au sein de la Régie des Eaux du pôle Technique
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation de l'apprenti et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC